



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LVIII)/1 Rev.1
28 octobre 2024

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-HUITIÈME SESSION
Du 2 au 6 décembre 2024
Yokohama (Japon)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2024
5. Travaux de politique
6. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
7. Nouveaux projets et avant-projets
8. Rapport sur les projets et avant-projets ainsi que sur les Activités du Programme de travail biennal achevés
9. Évaluations a posteriori
10. Examen des projets et avant-projets ainsi que des Activités du Programme de travail biennal en cours
11. Projets, avant-projets et Activités du Programme de travail biennal en attente de leur accord d'exécution
12. Projets et avant-projets en attente de financement
13. Élection des Président et Vice-président pour 2025
14. Dates et lieux des cinquante-neuvième et soixantième sessions du Comité
15. Autres
16. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
17. Rapport de la session

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la session

La cinquante-huitième session du Comité sera présidée par M. Jorge Mario Rodríguez (Costa Rica), qui a été élu Président pour l'année 2024.

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

[Document CRF(LVIII)/1 Rev.1]

Le Comité pourra examiner l'ordre du jour provisoire et l'adopter pour la session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions de travail du Comité sera déterminé au terme des consultations d'usage. Le Comité pourra également constituer le(s) habituel(s) groupe(s) de travail informel(s) à composition non limitée pour l'assister dans son examen de questions particulières inscrites à son ordre du jour. Les points 4, 6 et 9(A) de l'ordre du jour seront examinés dans le cadre d'une séance commune des Comités.

Point 3 - Admission d'observateurs

Les Comités pourront admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister à la session en tant que tels.

Point 4 - Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2024

Ce point sera traité lors d'une séance commune des Comités, dans le cadre de la Journée du commerce et des marchés qui se tiendra au cours de la session (l'ordre du jour de la Journée du commerce et des marchés qui est proposée sera diffusé préalablement à la séance). Le thème de l'édition 2024 de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché proposé par le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) est le suivant: «Production et commerce: Coûts en hausse et demande en baisse». Une note d'information indiquant le programme et les conférenciers de l'édition 2024 de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché sera diffusée avant la session.

Point 5 - Travaux de politique

Aux termes de la décision 4(XXV) du CIBT, les consignes du CIBT aux Comités en matière de travaux de politique sont les suivantes:

- Restructurer les ordres du jour des Comités pour y inclure un point consacré aux travaux de politique;
- Utiliser le Plan d'action stratégique de l'OIBT en vigueur, les aspects relevant des politiques dans les Programmes de travail biennaux de l'OIBT, les conclusions des projets achevés et les décisions du Conseil comme base première à la détermination des points constituant les travaux de politique; et
- Décider, lors de chaque session de chacun des Comités, des questions qui seront débattues au titre du point de l'ordre du jour «Travaux de politique» lors de la session suivante, et convenir des modalités de préparation de ces délibérations au sein du Comité.

Le Secrétariat donnera un compte rendu sur les travaux suivants et pourra examiner l'avancement de leur exécution:

- (i) Suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts
[Activité 5 du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]
 - a) Adapter les critères et indicateurs (C&I) OIBT 2006 de la gestion durable des forêts (GDF) au contexte africain/Diffusion et partage de l'information dans les pays africains membres de l'OIBT
[Activité 5 du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]
- (ii) Révision des Lignes directrices de l'OIBT sur la gestion des incendies de forêt tropicale
[Activité 7 du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]
- (iii) Élaboration de lignes directrices de l'OIBT et mise en application chez les membres
[Activité 8 du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]

- a) Diffusion des *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*
[Activité 8 (b) du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]
- b) Appui à des groupements féminins pour l'autonomisation des femmes et la restauration des paysages forestiers au Togo [Activité 8 (c) du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]
- (iv) Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales/Document du programme 2024-2025 en lien avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
[Activité 9 du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]
- (v) Collaboration en matière de critères et indicateurs de la gestion durable des forêts
[Activité 11 du Programme de travail biennal de l'OIBT 2024-2025]

Point 6 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
[Document ITTC/EP-59]

Le rapport de la cinquante-neuvième réunion du Panel d'experts, qui s'est tenue en ligne en août-septembre 2024, est contenu dans le document ITTC/EP-59. En application des dispositions de l'annexe B à la décision 4(XXV) du CIBT, les observations générales contenues dans le rapport préparé par le Panel d'experts seront examinées au titre de ce point dans le cadre d'une séance commune des Comités.

Point 7 - Nouveaux projets et avant-projets
[Document ITTC/EP-59]

Le Comité est invité à prendre connaissance des projets suivants, qui ont été approuvés aux termes de la procédure électronique de non-objection à leur classement par le Panel d'experts en application de la décision 6(XLIII) du CIBT. Les recommandations du 59^e Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, émanant de son examen en distanciel des projets en août-septembre 2024, sont réunies sous la cote de document ITTC/EP-59.

Le classement en Catégorie 1 par le 59^e Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets concernant les projets et avant-projets actuellement soumis à l'examen du Comité, est le suivant:

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

Cinquante-neuvième Panel d'experts

Catégorie 1:

NUMÉRO DE PROJET (PD)/D'AVANT-PROJET (PPD)	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 936/24 Rev.1 (F)	Protection et restauration des terres forestières pour les zones de captage, la régulation et la recharge du bassin versant du Haut-Salinas au Guatemala, comme mesure d'adaptation au changement climatique dans le but d'assurer l'alimentation en eau de la population guatémaltèque	Guatemala
PD 938/24 Rev.1 (F)	Gestion durable des forêts de production conduite par les communautés traditionnelles d'Amazonie brésilienne	Brésil
PD 940/24 Rev.1 (F)	Renforcement de la désignation concrète des surfaces forestières et des droits coutumiers dans la province du Nusa Tenggara oriental comme condition préalable à la mise en place de la gestion durable des forêts	Indonésie
PD 941/24 Rev.1 (F)	Renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud du Bénin pour une gestion durable des plantations forestières	Bénin

Point 8 - Rapport sur les projets et avant-projets ainsi que sur les Activités du Programme de travail biennal achevés

[Document CRF(LVIII)/2]

Le Comité pourra examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CRF(LVIII)/2 relatif aux projets indiqués ci-après, qui pourront être déclarés achevés:

8.1 Avant-projets achevés

Aucun.

8.2 Projets achevés

- 1) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase II (Brésil)
- 2) PP-A/59-353 Améliorer la valeur des forêts naturelles de recrû par leur utilisation durable aux fins de créer de l'emploi en milieu rural suite à la pandémie de Covid-19 (Costa Rica)

Point 9 - Évaluations a posteriori

(A) Rapport d'évaluation a posteriori

[Document CRF(LVIII)/4]

Lors de sa dernière session, le Comité a décidé de conduire, au moyen du reliquat de fonds des deux projets, qui sera complété, selon la nécessité, par un financement supplémentaire prélevé sur le fonds commun des évaluations a posteriori, une évaluation a posteriori sur les projets indiqués ci-après. Cette évaluation, qui a pour but de mener une analyse approfondie des enseignements tirés de ces deux projets mis en œuvre dans le domaine des incendies, fournira également des apports pour la révision des Lignes directrices de l'OIBT sur la gestion des incendies de forêt tropicale.

Numéro de projet	Intitulé	Pays	Part budgétaire de l'OIBT (\$EU)
PP-A/56-340-1	Renforcement des capacités en matière d'incendies de forêt et de terre en Indonésie	Indonésie	1 105,263
PP-A/56-340-2	Prévention des incendies de forêt et lutte incendie dans les forêts et plantations forestières tropicales au Pérou	Pérou	1 105,263

Le Comité pourra examiner les résultats de l'évaluation a posteriori thématique groupée qu'une équipe de consultants a conduite, tels qu'ils figurent dans le document CRF(LVIII)/4.

(B) Sélection des projets faisant l'objet d'une évaluation a posteriori en 2025-2026

Une liste des projets admissibles à une évaluation a posteriori, de même que les groupes thématiques envisageables, sera présentée au Comité pour examen et décision en la matière, sous réserve qu'un nombre suffisant de projets aient été achevés.

Point 10 - Examen des projets et avant-projets ainsi que des Activités du Programme de travail biennal en cours

[Document CRF(LVIII)/3]

Poursuivant la rationalisation de ses travaux, et en accord avec les termes de la section VI de l'annexe A à la décision 4(XXV) du CIBT, le Comité a demandé que la communication des rapports et les débats de la session soient limités aux projets et avant-projets qui:

- rencontrent des problèmes de mise en œuvre;
- nécessitent un financement supplémentaire;
- nécessitent une prolongation de six mois ou plus à leur durée initialement prévue; ou
- dont le Plan de travail et le budget appellent d'importantes modifications de caractère indispensable.

Le Comité pourra examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CRF(LVIII)/3 sur l'état d'avancement ou la situation des projets, avant-projets et activités dont le Conseil a approuvé le financement et l'exécution. L'état d'exécution de certains projets, avant-projets et activités est susceptible d'avoir évolué entre le moment où le présent ordre du jour est distribué et celui de la rédaction du document CRF(LVIII)/3 et la date de tenue de la session. Le rapport traite des projets et avant-projets suivants:

10.1 Projets et avant-projets en cours d'exécution

- 1) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) dans la province de Riau à Sumatra – Phase I (Indonésie)
- 2) PD 764/14 Rev.3 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de Papouasie-Nouvelle-Guinée (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
- 3) PD 808/16 Rev.5 (F) Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines – Phase I (Côte d'Ivoire)
- 4) PD 836/17 Rev.2 (F) Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri au Cambodge (Cambodge)
- 5) PD 849/17 Rev.2 (F) Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica (Costa Rica)
- 6) PD 902/19 Rev.3 (F) Gestion du massif forestier du Haut-Baram avec la participation des communautés locales dans l'objectif de sa conservation et de son développement durable, Haut-Baram (Sarawak) en Malaisie (Malaisie)
- 7) PD 903/19 Rev.3 (F) Gestion de l'aire de conservation de Sungai Menyang pour la protection des orangs-outangs et l'amélioration des moyens d'existence des communautés au Sarawak, en Malaisie (Malaisie)
- 8) PD 905/19 Rev.3 (F) Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo – Phase I (Togo)
- 9) PD 916/21 Rev.2 (F) Systèmes pilotes de gestion durable des forêts naturelles secondaires du territoire collectif de la communauté d'afro-descendants du Conseil communautaire de Bajo Calima, Municipalité de Buenaventura en Colombie (Colombie)
- 10) PD 927/22 Rev.2 (F) Élaboration d'un système d'information sur le potentiel du bois et du carbone à accompagner la gestion durable des forêts dans le Kalimantan du Sud en Indonésie (Indonésie)
- 11) PD 931/23 (F) Favoriser la gestion durable des forêts et la consommation locale de bois par le renforcement des capacités et améliorer la réglementation dans la zone nord au Costa Rica (Costa Rica)
- 12) PD 932/23 (F) Évaluation et diffusion des connaissances et des expériences en matière de conservation *ex-situ* et de plantation du Caoba dans la région du littoral nord au Pérou (Pérou)
- 13) PD 934/23 Rev.1 (F) Renforcer la conservation du bois de rose (*Dalbergia* spp.), une essence en danger critique d'extinction, dans la Réserve naturelle de Dakrong et le Paysage de conservation de Dong Nai au Viet Nam (Viet Nam)
- 14) PP-A/56-342A Renforcement des normes de la gestion durable des forêts (GDF) et du cadre de la légalité du bois au Myanmar (Myanmar)

- 15) PP-A/59-351 Restauration communautaire des mangroves vulnérables touchées par des ouragans à travers l'autonomisation des communautés côtières et des femmes dans le delta de la Rewa à Fidji (Fidji)
- 16) PP-A/59-352 Autonomisation des communautés en matière de gestion des forêts et de restauration des paysages forestiers dans le Haut-Baram (Sarawak) en Malaisie (Malaisie)
- 17) PP-A/60-367 Amélioration critique des moyens d'existence locaux: actions urgentes de conservation et de développement ancrées dans les communautés du Haut-Baram (Sarawak) en Malaisie (Malaisie)
- 18) PP-A/60-368 Renforcement de la résilience des communautés autochtones Maya dans les forêts tropicales de la péninsule du Yucatan par l'utilisation durable de la biodiversité dans le contexte du projet du Train Maya (Mexique)
- 19) PP-A/60-370 Projet intégré de renforcement des régimes de gestion durable des forêts de type miombo en vue de lutter contre les processus de dégradation et dans l'optique de la sécurité alimentaire, de l'emploi en milieu rural et de mesures d'atténuation du changement climatique (Angola)

10.2 Activités du Programme de travail biennal en cours

- 1) PP-A/54-331A Favoriser la production de bois de qualité chez les petits exploitants agricoles et dans les plantations communautaires de teck et autres essences précieuses en région tropicale (Activité 3 du Programme de travail biennal)
- 2) PP-A/56-341B Appui à des groupements de femmes dans la restauration de paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs au Togo – Phase III (Togo) (Activité 8c du Programme de travail biennal)
- 3) PP-A/56-341C Appui à des groupements de femmes dans la restauration de paysages forestiers dans les départements d'Ouémé et de Zou au Bénin (Bénin) (Activité 8c du Programme de travail biennal)

Point 11 – Projets, avant-projets et Activités du Programme de travail biennal en attente de leur accord d'exécution [Document CRF(LVIII)/3]

Aucun.

Point 12 – Projets et avant-projets en attente de financement [Document CRF(LVIII)/3]

Conformément à la décision 2(X) du Conseil, tout projet approuvé qui n'aura pas été financé dans le délai de validité de vingt (20) mois pourra être révisé et de nouveau soumis au Conseil (par le biais du Comité). Faute de nouvelle soumission, le projet perdra son statut de projet approuvé et sera frappé de la clause de caducité. Les projets affectés d'un astérisque (*) seront frappés de la clause de caducité entre les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du CRF.

- 1) PPD 203/23 Rev.1 (F)* Appui à la promotion et à la gestion durable des forêts communautaires dans la plaine d'Oti au Togo [117 712,00 \$EU]
- 2) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la réserve de la biosphère de Glam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) dans la province de Riau, à Sumatra - Phase II (Indonésie) [248 154,00 \$EU]
- 3) PD 808/16 Rev.5 (F) Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la

participation des communautés riveraines – Phase II (Côte d'Ivoire)
[246 488,00 \$EU]

- 4) PD 905/19 Rev.3 (F) Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo - Phase II (Togo) [282 624,16 \$EU]
- 5) PD 925/22 Rev.2 (F)* Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo (Togo) [591 808,00 \$EU]
- 6) PD 936/24 Rev.1 (F) Protection et restauration des terres forestières pour les zones de captage, la régulation et la recharge du bassin versant du Haut-Salinas au Guatemala, comme mesure d'adaptation au changement climatique dans le but d'assurer l'alimentation en eau de la population guatémaltèque (Guatemala) [\$496 959,10]
- 7) PD 938/24 Rev.1 (F) Gestion durable des forêts de production conduite par les communautés traditionnelles d'Amazonie brésilienne (Brésil) [\$678 531,00]
- 8) PD 940/24 Rev.1 (F) Renforcement de la désignation concrète des surfaces forestières et des droits coutumiers dans la province du Nusa Tenggara oriental comme condition préalable à la mise en place de la gestion durable des forêts (Indonésie) [\$599 555,00]
- 9) PD 941/24 Rev.1 (F) Renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud du Bénin pour une gestion durable des plantations forestières (Bénin) [\$537 712,00]

Point 13 - Élection des Président et Vice-président pour 2025

L'élection des Président et Vice-président pour 2025 sera soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

Point 15 - Dates et lieux des cinquante-neuvième et soixantième sessions du Comité

Les dates et lieux des cinquante-neuvième et soixantième sessions du Comité sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses soixante et unième et soixante-deuxième sessions.

Point 15 - Autres

Le Comité pourra examiner au titre de ce point toute autre question susceptible d'être soulevée.

Point 16 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Le Comité pourra envisager de transmettre ses recommandations au Conseil relatives aux projets, avant-projets, travaux de politique et tous autres sujets intéressant le reboisement et la gestion des forêts.

Point 17 - Rapport de la session

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le Président de présenter ce rapport durant la soixantième session du Conseil pour examen et adoption.